

DEPARTEMENT
DU RHONE

ARRONDISSEMENT
DE LYON

CANTON
DE SAINT GENIS LAVAL

REPUBLIQUE FRANCAISE

CANTON DE SAINT GENIS LAVAL

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du : 25 mars 2021

Compte-rendu affiché le 30 mars 2021

Date de convocation du Conseil Municipal : 19
mars 2021

Nombre des Conseillers Municipaux
en exercice au jour de la séance : 35

Président : Madame Marylène MILLET

Secrétaire élu : Madame Céline MAROLLEAU

Membres présents à la séance :

Marylène MILLET, Stéphane GONZALEZ, Laure LAURENT, Jacky BÉJEAN, Ikrame TOURI, Françoise BÉRARD, Patrick FAURE, Céline MAROLLEAU, Yves GAVault, Aïcha BEZZAYER, Delphine CHAPUIS, Laurent DURIEUX, Frédéric RAGON, Camille EL-BATAL, Claudia VOLFF, Eric VALOIS, Sonia MONFORT, Caroline VARGIOLU, Bruno DANDOY, Coralie TRACQ, Laurent KAZMIERCZAK, Yamina SERI, Emile BEYROUTI, Céline BALITRAN-FAURE, Philippe MASSON, Eliane NAVILLE, Pascale ROTIVEL, Fabienne TIRTIAUX, Guillaume COUALLIER, Fabien BAGNON, Eric PEREZ, Nejma REDJEM

Membres absents excusés à la séance :

David HORNUS, Etienne FILLOT, Jean-Christian DARNE

Pouvoirs :

David HORNUS à Céline MAROLLEAU, Etienne FILLOT à Stéphane GONZALEZ, Jean-Christian DARNE à Philippe MASSON,

Nombre de membres	
Art L2121-2 code des collectivités territoriales :	35

BOURSE MUNICIPALE DES
JEUNES - BMJ

Délibération : 03.2021.023

Transmis en préfecture le :
30 mars 2021

RAPPORTEUR : Madame Aïcha BEZZAYER

Afin de soutenir les démarches et initiatives des jeunes saint-genois, depuis 2009 la Ville met en place le dispositif de la «Bourse Municipale des Jeunes » (BMJ) ayant pour but de permettre de disposer, sous conditions, d'une aide financière de la commune en vue de concrétiser un projet personnel.

Cette action s'inscrit dans le cadre de l'ambition municipale en faveur de la jeunesse, force vive du territoire, qu'il convient d'aider et d'accompagner dans les démarches d'insertion sociale, éducative et professionnelle. Ce coup de pouce qui favorise l'égalité des chances et le vivre ensemble, s'adresse à des jeunes saint-genois résidant sur la commune depuis au moins un an.

La délibération globale d'attribution des subventions qui définit une enveloppe annuelle pour les BMJ de 9 000 €, est complétée par la présente délibération qui autorise la Maire ou son représentant à verser aux bénéficiaires le montant de BMJ attribué selon les modalités techniques et financières suivantes :

- Les Saint Genoïis, âgés de 17 à 25 ans, souhaitant bénéficier de cette bourse, rempliront un dossier de candidature, dans lequel ils expliciteront précisément leur projet personnel ou collectif, leurs motivations, ainsi que leur proposition d'action ou d'activité (Programme d'Action Solidarité) qu'ils s'engagent à mener en échange de l'obtention de l'aide financière.
- Si le projet est recevable, le candidat ou le porteur du projet soutiendra son dossier devant la Commission d'attribution composée d'Élus et de membres de la société civile. Ce comité se prononcera sur la recevabilité des projets présentés, ainsi que sur le montant de la bourse.
- Cette bourse est versée par la Ville directement au Jeune. Les modalités de versement sont précisées dans la décision de la commission au vu du projet personnel présenté.
- Les bénéficiaires des bourses s'engagent à assurer une restitution et un suivi de leur projet personnel ou collectif aux membres de la Commission d'Attribution.

Vu l'avis de la commission n°1 du 15 mars 2021 ;

Ouï l'exposé du rapporteur ;

Considérant l'intérêt de la commune à soutenir les démarches et initiatives des jeunes saint-genois,

Mesdames et Messieurs,

Je vous demande de bien vouloir,

- **AUTORISER** Madame La Maire ou son représentant à verser aux bénéficiaires, les subventions attribuées dans la limite globale de l'enveloppe définie par la délibération annuelle des subventions de 9000 €

- **DIRE** que les dépenses seront imputées au compte 6574

- **AUTORISER** Madame La Maire ou son représentant à signer les documents relatifs à cette délibération.

Après avoir entendu l'exposé de **Madame Aïcha BEZZAYER**,
Invité à se prononcer et après en avoir délibéré,

- LE CONSEIL ADOPTE A L'UNANIMITÉ CETTE DELIBERATION -

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au registre les membres présents,

La Maire,

Marylène MILLET



Liste des élus ayant voté POUR

Marylène MILLET, Stéphane GONZALEZ, Laure LAURENT, Jacky BÉJEAN, Ikrame TOURI, David HORNUS, Françoise BÉRARD, Patrick FAURE, Céline MAROLLEAU, Yves GAVault, Aïcha BEZZAYER, Delphine CHAPUIS, Laurent DURIEUX, Frédéric RAGON, Camille EL-BATAL, Claudia VOLFF, Etienne FILLOT, Eric VALOIS, Sonia MONFORT, Caroline VARGIOLU, Bruno DANDROY, Coralie TRACQ, Laurent KAZMIERCZAK, Yamina SERI, Emile BEYROUTI, Céline BALITRAN-FAURE, Philippe MASSON, Jean-Christian DARNE, Eliane NAVILLE, Pascale ROTIVEL, Fabienne TIRTIAUX, Guillaume COUALLIER, Fabien BAGNON, Eric PEREZ, Nejma REDJEM

En cas de contestation, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification.